

Questionnaire

Zurich Business Planificateurs

Contrat à court terme (groupement de planificateurs / assurance d'objet)
Architectes et ingénieurs

Veillez répondre à toutes les questions. Les informations recueillies sont nécessaires pour l'évaluation des risques et le calcul de la prime. Vos réponses constituent la base légale de cette estimation.

1 Informations générales concernant le preneur d'assurance / demandeur

Veillez indiquer le nom de la société, l'adresse, le site Internet et les interlocuteurs:

Nom et prénom

Adresse

Site Internet du projet

Interlocuteur pour les questions d'assurance:

Nom et prénom

Téléphone

E-Mail

Langue des documents: D F I

Mode de paiement:

Prime unique

par _____ acomptes (jusqu'à quatre acomptes possibles, d'un montant minimum de CHF 500 chacun)

Type d'assurance souhaité

Assurance pour un groupement de planificateurs (consortium)

Assurance pour un projet unique

2 Informations sur le projet

Nom du projet

Brève description du projet

Représenté par / direction

Veillez joindre les documents suivants à cette annonce de projet (ceux-ci seront traités de manière confidentielle):

- Documents de l'offre
- Rapport technique, description du projet
- Contrat d'entreprise, contrat de conseil, mandat

Si disponible:

- Convention d'utilisation
- Plans, organigrammes, photos
- Rapport géologique

Type d'activité:

- Conseil/Consultancy uniquement Oui Non
- Groupement de planificateurs (consortium) Oui Non
- Activité de planificateur général Oui Non
- Activité d'entrepreneur total Oui Non
- Autres: _____

Planification au cours des phases RPH SIA (102, 103, 108):

- 11 Enoncé des besoins, approche méthodologique Oui Non
- 21 Définition du projet, étude de faisabilité Oui Non
- 22 Procédure de choix des mandataires Oui Non
- 31 Avant-projet Oui Non
- 32 Projet de l'ouvrage Oui Non
- 33 Procédure de demande d'autorisation/dossier de mise à l'enquête Oui Non
- 41 Appel d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication Oui Non
- 51 Projet d'exécution Oui Non
- 52 Exécution (direction des travaux) Oui Non
- 53 Mise en service, achèvement Oui Non
- 61 Fonctionnement Oui Non
- 62 Surveillance/contrôle/entretien Oui Non

Nom du mandant et maître d'ouvrage: _____

Début de la planification/conseil

Réception de l'ouvrage/fin du conseil

Début des travaux

3 Bureaux d'études impliqués

Informations sur les membres de la groupement de planificateurs / assurance d'objet	Montant des honoraires en CHF Montant total des honoraires ¹	Montant des honoraires en CHF Dont sous-traitance de travaux ²
1. Nom et prénom _____ Adresse, lieu _____ Activité/spécialité _____ Diplôme _____	_____	_____
2. Nom et prénom _____ Adresse, lieu _____ Activité/spécialité _____ Diplôme _____	_____	_____
3. Nom et prénom _____ Adresse, lieu _____ Activité/spécialité _____ Diplôme _____	_____	_____
4. Nom et prénom _____ Adresse, lieu _____ Activité/spécialité _____ Diplôme _____	_____	_____
5. Nom et prénom _____ Adresse, lieu _____ Activité/spécialité _____ Diplôme _____	_____	_____
6. Nom et prénom _____ Adresse, lieu _____ Activité/spécialité _____ Diplôme _____	_____	_____

¹ Montant total des honoraires: somme totale des honoraires qui est facturée au mandant en rapport avec le projet assuré (somme nette, c.-à-d. somme des honoraires **déduction faite** des escomptes, des rabais, de la taxe sur la valeur ajoutée et des commissions).

² Sous-traitance de travaux: somme des honoraires pour les travaux transmis à des tiers (sous-planificateurs, responsables de projet/travaux/montage, dessinateurs indépendants etc.).

4 Risques à assurer

- Risques d'installation, d'exploitation et du fait des produits
- Dommages à l'ouvrage et aux installations, dommages économiques purs
- Cross Liability
- Renonciation à l'exception de la faute grave
- Traitement des sinistres dans le cadre de la franchise (à partir d'une franchise de CHF 1'000)
- Drones et multicoptères (jusqu'à un poids au décollage de 5 kg)

5 Sommes d'assurance et franchises souhaitées

Quelles sont les sommes d'assurance souhaitées?

Risques d'installation, d'exploitation et du fait des produits

- CHF 5 Mio. CHF 10 Mio. CHF
-

Dommages à l'ouvrage et aux installations:

- CHF 1 Mio. CHF 2 Mio. CHF
-

Quelle est la franchise souhaitée?

Risques d'installation, d'exploitation et du fait des produits

fixe CHF _____ (franchise minimale: CHF 500)

Dommages à l'ouvrage et aux installations:

fixe CHF _____ (franchise minimale: CHF 500)

- plus 20% du reste du dommage, au max. CHF 20'000 plus 20% du reste du dommage, au max. CHF 50'000

ou

- fixe CHF 5'000 fixe CHF 10'000 fixe CHF 20'000 autre CHF
-

La franchise s'entend par événement, pour l'ensemble des dommages et des frais.

La franchise minimale (fixe) en cas de dommages à l'ouvrage, aux installations et de dommages économiques purs s'élève à CHF 5'000.

6 Critères de qualité

Veuillez cocher les critères de qualité appropriés:

- Les plans établis ont-ils été présentés à une autre équipe de planificateurs et discutés? (corapport)
- Le principe du double contrôle est-il appliqué?
- Un ingénieur vérificateur est-il impliqué dans les projets?
- Autres? Veuillez décrire

7 Cas de sinistre

Les réponses doivent être complètes et conformes à la vérité. Si des faits importants sont omis ou communiqués de façon inexacte (violation de l'obligation de déclarer), Zurich Compagnie d'Assurances SA (Zurich) peut résilier le contrat (si conclu). Dans ce cas, l'obligation de Zurich de verser des prestations s'éteint également pour les sinistres déjà survenus lorsque le fait qui a été l'objet de la réticence a influé sur la survenance ou l'étendue du sinistre (art. 6 LCA [Loi fédérale sur le contrat d'assurance])

Dans le cadre de ce questionnaire, le terme «preneur d'assurance» désigne l'ensemble des entreprises à assurer, y compris toutes les filiales. Si des réponses ne s'appliquent qu'à des parties du groupe d'entreprises à assurer, il convient de le mentionner en conséquence.

Si vous manquez de place pour répondre à certaines questions, veuillez utiliser une feuille séparée.

Des prétentions en dommages-intérêts ont-elles été élevées à votre rencontre, à l'encontre des membres du groupement ou de vos employés au cours des cinq dernières en lien avec l'activité professionnelle?

Oui Non

→ Le cas échéant, veuillez compléter le tableau suivant.

Date	Qui	Montant des dommages CHF	Cause des dommages	Assureur

Avez-vous (ou les membres du groupement ou vos employés) connaissance d'événements qui pourraient entraîner une prétention en dommages-intérêts?

Oui Non

→ Le cas échéant, veuillez compléter le tableau suivant.

Date	Qui	Montant des dommages CHF	Cause des dommages	Assureur

8 Représentation Zurich (à compléter par Zurich)

Représentation	Conseiller
Adresse	RD (BC1)
NPA/localité/canton	PB2
Téléphone	VST
Fax	Code NOGA Plus

9 Déclaration finale

Le preneur d'assurance déclare avoir répondu en toute bonne foi aux questions du présent document. En outre, il confirme l'exactitude des faits qui y sont déclarés (faits importants). Il s'engage à signaler à Zurich les modifications qui surviennent avant le début de la couverture d'assurance définitive.

Le preneur d'assurance est conscient que Zurich traite des données qui se rapportent à des personnes physiques (données personnelles), dans le cadre de la conclusion et l'exécution des contrats et à d'autres fins. De plus amples informations sur ce traitement se trouvent dans la déclaration relative à la protection des données personnelles de Zurich. Cette déclaration peut être consultée sous www.zurich.ch/protection-des-donnees ou obtenue auprès de Zurich Compagnie d'Assurances SA, Protection des données, case postale, 8085 Zurich, datenschutz@zurich.ch.

Zurich se réserve, dans ce contexte et dans les autres cas mentionnés dans la déclaration relative à la protection des données personnelles, le droit de communiquer les données personnelles – y compris les données personnelles sur la santé, le cas échéant – à des tiers.

Le preneur d'assurance consent expressément par la présente déclaration à ce que les assureurs antérieurs, les co-assureurs et les réassureurs, d'autres assureurs et d'autres services au sein de Zurich, les organes officiels et d'autres tiers, fournissent à Zurich des renseignements pertinents dans le cadre du contrôle des risques et des prestations ou des sinistres, dans le but de lutter contre les abus et pour l'exécution du rapport contractuel d'assurance, en particulier sur l'évolution de la sinistralité ou sur les assurances et prestations antérieures ou parallèles. Ceci est nécessaire à la préparation, respectivement à l'exécution du rapport contractuel d'assurance. Le preneur d'assurance délie tous ces services de tout devoir de confidentialité dans ce cas.

Le preneur d'assurance s'engage à informer les tiers, dont il communique les données personnelles à Zurich, du traitement de leurs données personnelles par Zurich.

Preneur d'assurance

Preneur d'assurance

Nom et fonction du signataire

Lieu, Date

Signature
